EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17/02/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept février, à 19 heures00,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué selon les dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Danielle VALERO (présente jusqu'au point n°3), Medhy ZEGHOUF, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Pierre PROT, Mélinda BAYOL, Olivier POTOKAR, Diarra BADIANE, Ronan FLEURY, Agnes OMER, Freddy NSONDE, Corinne BOURGEOIS, Abdelouahad MACHRI, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Francis CHOUAT (présent jusqu'au point n°5), Michel BONNAFOUS, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Tania TI-A-HING (présente jusqu'au point n°10), Philippe DARDILLAC (présent jusqu'au point n°3), Christian PIGAGLIO, Stéphane JOURNE, Daniele OVONO, Myriam BOUBEL, Virginie VILLEMIN, Nébia DIAKITE, Alban BAKARY (présent jusqu'au point n°3), Yvan COUVIDAT, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA, Lucas MESLIN, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Laurène HANNA (présente jusqu'au point n°10), Rémy COURTAUX, Samir BENAMARA, Pétroline BEROT, Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI, Azzedine SERIDJI, Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Danielle VALERO donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF à partir du point n°4, Alban BAKARY donnant pouvoir à Henri CATALIFAUT à partir du point n°4, Philippe DARDILLAC donnant pouvoir à Claude MAISONNAVE-COUTEROU à partir du point n°4, Francis CHOUAT donnant pouvoir à Pascal CHATAGNON à partir du point n°6, Laurène HANNA donnant pouvoir à Freddy NSONDE à partir du point n°11, Tania TI-A-HING donnant pouvoir à Daniele OVONO à partir du point n°11 Najwa EL HAITE donnant pouvoir à Diarra BADIANE, Mara DEL MEI-GUILBERT donnant pouvoir à Mélinda BAYOL, Rafik GARNIT donnant pouvoir à Pétroline BEROT, Sabine PELLERIN donnant pouvoir à Samir BENAMARA, Joëlle CAILACHON donnant pouvoir à Jean-Baptiste GRAH, Edwige PRISCA donnant pouvoir à Abdoul-Aziz M BAYE, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI.

Absent(e)s:

Secrétaire de séance : Monsieur Jordan SCHWAB

COMPTE-RENDU

1°) Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RAPPELLE les conditions de dépôt des listes de candidats telles que fixées par le réglement intérieur du conseil municipal : les listes de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres sont remises au Maire dès l'appel à candidature formulé par ce dernier après la présentation du point consacré à cette désignation.
- -PRECISE que le Conseil Municipal délibère au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

L'appel à candidature ayant été effectué, M. Stéphane BEAUDET, Maire, présente les listes de candidats,

Liste conduite par M. Michel BONNAFOUS Liste conduite par M. Rafik GARNIT Liste conduite par M.Azzedine SERIDJI

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Le vote ayant donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents ou représentés : 53
- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote/abstentions : 1
- nombre de votes blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 52

CONSIDERANT qu'ont obtenu :

Liste conduite par M. Michel BONNAFOUS: 43 voix Liste conduite par M. Rafik GARNIT: 5 voix Liste conduite par M.Azzedine SERIDJI 4 voix

- FIXE, comme suit, par son vote, la répartition des sièges au sein de la Commission d'Appel d'Offres :
- 4 sièges pour la liste conduite par M. Michel BONNAFOUS
- 1 siège pour la liste conduite par M. Rafik GARNIT
- 0 siège pour la liste conduite par M.Azzedine SERIDJI
- FIXE, comme suit, la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Liste conduite par M. Michel BONNAFOUS

Liste conduite par M. Rafik GARNIT

- Titulaires:
- M.BONNAFOUS
- M. CATALIFAUT
- Mme. DEL MEI-GUILBERT
- M.GIANATI
- Suppléants
- M.Ronan FLEURY
- M.Yvan COUVIDAT
- Mme. Myriam BOUBEL
- M.Stéphane JOURNE

- Titulaires
- M. GARNIT

- Suppléants

- M. Samir BENAMARA

- RAPELLE que le Maire est Président de droit de cette Commission.

L'élection peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal (article L. 2122-13 du code général des collectivités territoriales). Le délai de cinq jours dans lequel, conformément à l'article L. 2122-13, l'élection du maire et des adjoints peut être arguée de nullité court à partir de vingt-quatre heures après l'élection (article D. 2122-2 du code général des collectivités territoriales).

2°) Rapport sur la situation de la Commune en matière de développement durable - Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport sur la situation de la Commune en matière de Développement Durable pour l'année 2021.

3°) Rapport 2021 sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Commune d'Evry-Courcouronnes.

4°) Budget primitif 2022 - Budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 7 contre, 2 abstention) Votant contre :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent), Edwige PRISCA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- VOTE par chapitre, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2022 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2022
011	Charges à caractère général	33 002 603,09 €
012	Frais de personnel et frais assimilés	59 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 478 355,00 €
66	Charges financières	2 294 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	161 500,00 €
022	Dépenses imprévues	177 001,57 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	99 113 459,66 €
023	Virement à la section d'investissement	11 000 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 230 208,00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 230 208,00 €
otal des dé	penses de fonctionnement	113 343 667,66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2022	
013	Atténuations de charges	878 000,00 €	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	6 923 835,00 €	
73	Impôts et taxes	72 699 441,66 €	
74	Dotations, subventions et participations	32 508 752,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	231 953,00 €	
76	Produits financiers	19 185,00 €	
77	Produits exceptionnels	73 000,00 €	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	113 334 166,66 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 501,00 €	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 501,00 €	
al des recettes de fonctionnement		113 343 667,66 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	10 290 992,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 841 072,00 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 081 359,40 €
23	Immobilisations en cours	25 182 757,00 €
26	Participations et créances rattachées	5 015 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	80 000,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	62 691 180,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 501,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 501,00 €
tal généra	al des dépenses d'investissement	62 700 681,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 740 001,00 €
13	Subventions d'investissement	17 730 472,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000 000,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	48 470 473,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement	11 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 230 208,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 230 208,00 €
otal généra	al des recettes d'investissement	62 700 681,40 €

5°) Budget primitif 2022 - Budget annexe des parkings

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 2 contre, 9 abstention)

Votant contre:

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent), Edwige PRISCA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- VOTE, par chapitre, les sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe des parkings pour 2022, équilibrées en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	BP 2022
011	Charges à caractère général	49 343,00 €
012	Frais de personnel et assimilés	10 000,00 €
65	Charges diverses de gestion courante	5,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
	Total des dépenses réelles d'exploitation	60 848,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	180 527,00 €
Γotal des d	épenses d'exploitation	241 375,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	hapitre Intitulé 70 Vente produits fabriqués, prestations				
70					
	Total des recettes réelles d'exploitation	182 975,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 400,00 €			
Total des r	241 375,00 €				

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2022			
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Concession et droits similaires	20 810,00 €			
21	Immobilisations corporelles	103 317,00 €			
	Total des dépenses réelles d'investissement	124 617,00 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	58 400,00 €			
Γotal des d	épenses d'investissement	183 027,00 €			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	napitre Intitulé			
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00 €		
	Total des recettes réelles d'investissement	2 500,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	180 527,00 €		
Total des r	ecettes d'investissement	183 027,00 €		

6°) Adoption du régime dérogatoire de provisions budgétaires à compter de l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 0 contre, 11 abstention) S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent), Edwige PRISCA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

⁻ DÉCIDE d'adopter le régime dérogatoire des provisions budgétaires à partir de l'exercice 2022.

7°) Provision pour créances douteuses

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 0 contre, 11 abstention) S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses et d'opter pour le régime des provisions budgétaires sur option.
- ADOPTE les modalités de calcul annuel du volume global de provisions à constituer comme suit :
 - Calcul d'une provision à hauteur de 20% sur les restes à recouvrer des années antérieures à N-3.
 - Calcul d'une provision à hauteur de 10% sur les restes à recouvrer des années N-1 à N-3
 - Pas de provision sur l'année N (en cours).
- PRECISE que la provision ainsi calculée est inscrite et réalisée sur l'année N+1.
- DÉCIDE d'établir une provision à hauteur de 142 152,73 € telle qu'elle a été exposée au sein du rapport de Monsieur le Maire, ci-annexé,
- PRÉCISE que cette nouvelle provision est inscrite sur le budget primitif 2022,
- PRÉCISE que la provision ainsi constituée est inscrite au compte 6815 [Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant] en dépenses et 15182 (Autres provisions pour risques) en recettes.

8°) Provision pour contentieux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 0 contre, 11 abstention) S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

- DÉCIDE de réaliser une provision pour contentieux à hauteur de 205 973 € sur l'exercice 2022.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

9°) Subventions 2022 CCAS, Caisse des Ecoles et GIP SAE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 2 contre, 0 abstention) Votant contre :

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 380 131 euros (un million trois cent quatre-vingt mille cent trente-et-un euros) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au titre de son fonctionnement pour l'année 2022.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022, à l'imputation 657362.
- DECIDE d'attribuer une subvention de 83 500 euros (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) à la Caisse Des Ecoles (CDE), au titre de son fonctionnement pour l'année 2022.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022, à l'imputation 657361.
- DECIDE d'attribuer une subvention de 77 900 euros (soixante-dix-sept mille neuf cents euros) au GIP Stratégie Action Educative, au titre de son fonctionnement pour l'année 2022.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022, à l'imputation 657363.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents afférents à ces attributions de subventions.

10°) Attribution d'une subvention à l'Association Municipale d'Actions Culturelles (AMAC) au titre de l'année 2022 - Signature d'un avenant n°1 à la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'AMAC relatif à la fixation du montant de la subvention 2022 et à sa répartition.
- FIXE le montant de la subvention à l'Association Municipale d'Activités Culturelles de la Commune d'Evry-Courcouronnes pour l'année 2022, à 150 000 euros (cent cinquante mille euros). Ce montant comprend les salaires et charges afférents à la mise à disposition d'un agent municipal exerçant les fonctions de secrétaire (soit 40 861 euros pour l'exercice 2022).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, à l'imputation 6574.

11°) Subventions 2022 aux Associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote:

Medhy ZEGHOUF (#OnEstEnsemble), Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble), Abdelouahad MACHRI (#OnEstEnsemble), Pascal CAUCHEBRAIS (#OnEstEnsemble), Myriam BOUBEL (#OnEstEnsemble), Yvan COUVIDAT (#OnEstEnsemble), Jordan SCHWAB (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE les termes de la convention type d'exploitation pour l'année 2022 (Sports) et de la convention type mise à disposition du personnel pour l'année 2022 (Sports).
- FIXE le montant des subventions aux Associations du territoire pour l'année 2022, selon l'état cijoint.
- PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilans financiers, RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

12°) Subvention 2022 Association des Champs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Yvan COUVIDAT (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'Association des Champs.
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'association des Champs, pour l'année 2022, d'un montant global de 47 000 euros (quarante-sept mille euros) qui se décompose comme suit : 42 000 euros au titre du fonctionnement et des actions et 5 000 euros au titre des actions mises en place dans le cadre du « petit jardin des Champs ». Ce montant intègre les acomptes déjà versés durant le premier trimestre 2022.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant et tout document afférent.

13°) Subvention 2022 Association MJC Simone Signoret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Evry-Courcouronnes et l'association MJC Simone Signoret.
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'association MJC Simone Signoret, pour l'année 2022, d'un montant global de 99 940 euros (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cet avenant et tous les documents afférents.

14°) Subvention 2022 Association Union des Retraités d'Evry

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Evry-Courcouronnes et l'association Union des Retraités d'Evry.
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'association URE, pour l'année 2022, d'un montant global de 36 000 euros (trente six mille euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cet avenant et tous les documents afférents.

15°) Subvention en faveur du Collège Montesquieu et du Lycée Baudelaire pour la mise en place de projets éducatifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au lycée Baudelaire et au collège Montesquieu qui ont sollicité la Commune pour aider au financement de projets éducatifs pour leurs élèves et le cas échéant, diminuer la charge financière pour les familles majoritairement domiciliées à Evry-Courcouronnes.
- FIXE les montants des subventions à 500 € (cinq cents euros) pour le projet du lycée Baudelaire et 300 € (trois cents euros) pour le projet du collège Montesquieu, sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces.
- -PRECISE que la ville pourra opérer un contrôle sur la base de la transmission de l'ensemble des pièces justificatives, conformément aux dispositions indiquées dans la notice de la démarche de projet.
- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

16°) Acomptes sur la participation aux charges de fonctionnement de l'école sainte Mathilde - Année scolaire 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 2 contre, 0 abstention) Votant contre :

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de verser à l'école privée Sainte Mathilde, des acomptes mensuels pour la participation de la Commune aux charges de fonctionnement par élève fréquentant cet établissement, sur la base du calcul suivant :
- . base tarifaire : le coût par élève défini pour l'année scolaire 2020 / 2021
- . nombre d'élèves concernés : 204 élèves (150 élèves en élémentaire + 54 élèves en maternelle).
- PRECISE que la participation de la Ville fera l'objet d'un versement par acomptes mensuels, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention. Dès lors que ladite convention sera signée, ses dispositions s'appliqueront, avec réajustement des versements prévus, au vu des sommes déjà versées. Les acomptes seront de 15 250 € par mois.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune.

17°) Approbation du règlement intérieur modifié des activités municipales scolaires, périscolaires et de loisirs - Année 2021/2022 - Fixation du tarif Accompagnement Educatif du Soir (AES) après l'accompagnement éducatif (AE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 0 contre, 2 abstention) S'abstenant :

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la version modifiée du Règlement Intérieur des activités scolaires, périscolaires et de loisirs de la Commune d'Evry-Courcouronnes, permettant d'élargir l'accès et la fréquentation de l'Accompagnement Educatif du Soir organisé par la Ville d'Evry-Courcouronnes,
- FIXE le tarif de l'Accompagnement Educatif du Soir (AES) après Accompagement Educatif (AE) sans goûter comme suit :

	Accompagnement Educatif du Soir après AE sans goûter	0,20 €	0,95 €	1,19 €
		Tarif minimum Evry- Courcouronnes	Tarif maximum Evry- Courcouronnes	Tarif pleir
	Трі	16,8 %	80 %	100 %
Services	RMPP min et Maxi	200 €	1300 €	

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ce règlement ainsi que tous documents s'y rapportant.

18°) Convention entre la ville d'Evry-Courcouronnes et les crèches parentales Les Boutchoux et Les Pitchounes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs à intervenir entre les Crèches Parentales « Les Bout'choux » et « Les Pitchounes » et la Ville d'Évry-Courcouronnes.
- DIT que ces conventions seront conclues pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et renouvelables annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de deux fois (durée totale trois ans).
- RAPPELLE que la mise à disposition des locaux aux deux crèches parentales est conclue à titre gracieux.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

19°) Convention de partenariat entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et l'association Habitat et Humanisme Ile-de-France

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et l'Association Habitat et Humanisme Ile-de-France.
- DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022. Elle sera ensuite renouvelable annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de 5 fois (expiration au plus tard au 31 décembre 2027).
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la convention et tous les documents afférents.

20°) Convention de partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE), la Ville d'Evry-Courcouronnes et le CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune d'Évry-Courcouronnes, le Centre Communal d'Action Sociale d'Évry-Courcouronnes et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE).
- DIT que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature et qu'elle sera renouvelable par tacite reconduction chaque année dans la limite d'une durée de 6 ans au total.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) et tous les documents s'y rapportant.

21°) Convention d'objectifs entre la Ville d'Évry-Courcouronnes et l'Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (ASAMD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et l'Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (ASAMD).
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (ASAMD) pour l'année 2022, d'un montant global de 79 000 euros (soixante-dix-neuf mille euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tous les documents afférents.

22°) Convention d'objectifs entre la Ville d'Évry-Courcouronnes et le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du Cœur Essonne (CLIC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Cendrine CHAUMONT (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Cœur Essonne.
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au CLIC du Coeur Essonne pour l'année 2022, d'un montant global de 40 104 euros (quarante mille cent quatre euros).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tous les documents afférents.

23°) Renouvellement de l'agrément CAF pour le centre social Maison de Quartier des Aunettes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet social 2022/2025 de la Maison de Quartier Centre Social des Aunettes.
- SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF) pour les renouvellements des Agréments "Animation Globale et Coordination" et "Animation Collective Famille" pour la période 2022/2025, permettant notamment de bénéficier de la prestation de service Caisse d'Allocations Familiales.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer les conventions d'objectifs et de financement consécutives au renouvellement des agréments à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales et tous les documents s'y rapportant.

24°) Avenant n°1 à la Convention Constitutive d'un Groupement de Commandes pour l'acquisition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour les écoles primaires de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'adhésion des communes de BREUILLET et du VAL SAINT GERMAIN au groupement de commandes ENT.
- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ENT portant sur la modification de l'article 10 « conditions d'adhésion ».
- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire, ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ENT avec le Département de l'Essonne.

25°) Modification de la dénomination de l'allée Gustave Courbet - Allée Andrée Chedid

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renommer l'Allée Gustave Courbet située sur le territoire de la commune historique de Courcouronnes (quartier Courcouronnes-Centre) : Allée Andrée Chedid.
- DIT que les frais liés au changement d'adresse seront pris en charge par la Commune.
- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services et autres personnes concernées.
- DIT que la pose de la plaque de rue sera à la charge de la Commune.
- DIT que la numérotation des habitations reste inchangée.
- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

26°) Adoption du règlement de voirie - règlement terrasses et étalage de la Commune d'Evry-Courcouronnes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 7 abstention) **S'abstenant** :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente délibération abroge et remplace les Délibérations n°2010.05.27.08 du Conseil municipal de la Commune historique d'Evry en date du 27 mai 2010 portant approbation du Règlement Général de Voirie de la Commune, n°2011.06.23.27 du Conseil municipal de la Commune historique d'Evry en date du 23 juin 2011 portant approbation du Règlement Général de Voirie modifié et n° CM2012.02.01.19 du Conseil municipal de la Commune historique d'Evry en date du 1er février 2012 approuvant le Règlement des Etalages et Terrasses et constituant une annexe au Règlement Général de Voirie, susvisées.
- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération n° DL2012/171 en date du 13 décembre 2012 approuvant le règlement des voiries communales de la Commune historique de

Courcouronnes.

- APPROUVE le Règlement des voiries communales de la Commune d'Evry-Courcouronnes ainsi que son annexe portant règlement pour les terrasses et étalages.
- DIT que le Règlement des voiries communales de la Commune d'Evry-Courcouronnes et son annexe entreront en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'arrêté municipal portant sur les modalités de son application.

27°) Adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (50 pour, 0 contre, 2 abstention) S'abstenant :

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

Ne participe(nt) pas au vote:

Stéphane BEAUDET (#OnEstEnsemble)

- AUTORISE l'adhésion de la Commune à l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » au titre de l'année 2022.
- DIT que le montant annuel de l'adhésion est fixé à 1 509,34 € (mille cinq cent neuf euros et trente-quatre centimes), correspondant, pour les villes de + 12 000 habitants, à 225 € + 0,0217 € par habitant supplémentaire.
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2022.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le bulletin d'adhésion et tous les documents s'y référant.

28°) Bilan des opérations immobilières - Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des opérations immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2021, tel qu'annexé à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

29°) Déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Évry -Opération Bois Sauvage

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 9 abstention) S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- AUTORISE le lancement de la procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune historique d'Evry.
- DECLARE d'intérêt général le projet de réalisation d'un secteur d'activités, en lien avec le Compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2022

développement du Génopole, sur la zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme sur le site du Bois Sauvage, nécessitant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune historique d'Evry.

- APPROUVE les modalités de concertation du public :

- Mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public;
- Organisation d'une réunion publique de présentation du projet sous réserve des conditions sanitaires;
- Mise en place d'une exposition présentant le projet et la procédure d'évolution du PLU.
- DIT que la concertation sera organisée de mars à juin 2022.
- PRECISE qu'à l'issue de celle-ci, un bilan de la concertation préalable sera tiré par le Conseil municipal.
- PRECISE que postérieurement à cette phase de concertation, le dossier de déclaration de projet fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunal compétent et des personnes publiques associées avant sa mise à l'enquête, conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme.
- PRECISE que le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune historique d'Evry sera soumis à enquête publique par Monsieur le Maire conformément à l'article L.153-55 du Code de l'urbanisme et qu'à l'issue de celle-ci, le Conseil municipal devra décider de la mise en compatibilité du plan, le cas échéant modifié, pour tenir compte des avis de la population, des personnes publiques associées et consultées ainsi que du Commissaire enquêteur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme.

30°) Prescription de la révision des PLU - Création du PLU d'Evry-Courcouronnes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 9 abstention) S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE, conformément à l'article L153-32 du Code de l'Urbanisme, de prescrire la révision des PLU des communes historiques d'Evry et de Courcouronnes et de procéder à l'élaboration d'un seul document de PLU sur l'ensemble du territoire de la commune d'Evry-Courcouronnes.
- DECIDE d'approuver les objectifs poursuivis tels qu'ils sont annoncés et explicités synthétiquement ci-après :
 - Renforcer le rôle capitale et révéler un véritable centre-ville en améliorant les liaisons inter quartiers et centre-ville, en renforçant et rénovant le périmètre autour de l'Agora;

Renforcer son rôle économique et culturel:

- Faire d'Evry-Courcouronnes une ville apprenante pour tous en développant les équipements publics et les lieux d'activités innovants;
- Mettre en valeur le patrimoine communal et repenser les équipements et espaces publics en prenant en compte le contexte climatique et le développement durable;
- Prendre en compte la sécurité et le cadre de vie dans le PLU: Mieux vivre en ville, en repensant le logement et prenant en compte de nouveaux modes de déplacement et le

développement de activités de plein air;

- Mettre à jour les documents selon les nouvelles dispositions règlementaires.
- DIT que conformément aux articles L103-1 et L103-2 et 103-3 du Code de l'Urbanisme, la concertation se déroulera durant la procédure du PLU (aux différentes phases).
- APPROUVE les modalités de la concertation suivantes jusqu'à l'arrêt du projet de PLU :
 - Une information régulière aux différentes phases d'avancement dans les bulletins d'information (le Magazine ou la Quinzaine) municipale et sur le site Internet de la Ville.
 - L'organisation de réunions de travail avec les associations locales.

L'organisation de deux réunions publiques.

- La mise à disposition d'un registre sur le site de la Ville destiné à recueillir les avis du public aux différentes phases importantes :
 - Diagnostic
 - Orientations d'aménagement / PADD
 - Avant arrêt du PLU
- DECIDE, conformément à l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme, de consulter à leur demande au cours de la procédure de révision, les associations locales d'usagers agréées, les associations de protection de l'environnement agréées ainsi que les communes limitrophes.
- DIT que la présente délibération sera notifiée au Préfet de l'Essonne afin qu'il puisse porter à connaissance les dispositions prévues aux articles R132-1 du Code de l'urbanisme et suivants.
- DIT que la présente délibération sera notifiée aux Personnes Publiques Associées conformément aux articles L132-7 à 11 et L153-11 du Code de l'Urbanisme et que la Commune pourra sursoir à statuer sur les demandes d'autorisations mentionnées dès qu'aura eu lieu le débat sur les orientations générales du PADD.
- SOLLICITE l'Etat et toutes les instances, notamment départementales, pour que les dotations prévue par le Code de l'Urbanisme soient allouées à la Commune, pour couvrir les frais matériels et études nécessaires à la réalisation du PLU.
- DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget communal.
- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou service nécessaire à la réalisation du nouveau PLU et à solliciter les dotations financières destinées à couvrir les frais matériels et études nécessaires à la réalisation du PLU.

31°) Cession des locaux de l'ancienne crèche du bras de Fer à Essonne Habitat - Modification du prix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 5 contre, 4 abstention) Votant contre :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

S'abstenant :

Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente Délibération modifie la Délibération n° CM20200928_110 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020 susvisée, uniquement pour ce qui concerne le prix de vente.

- APPROUVE l'aliénation à Essonne Habitat des parcelles cadastrées AI 245, 249, 250 et 251 (anciennement AI 73p et AI 242p), sises rue du Bel Air, d'une superficie de 2 345 m².
- FIXE le nouveau montant de la cession à 501 860 € (cinq cent un mille huit cent soixante euros).
- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Ville, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge d'Essonne Habitat.
- DIT que le montant de la cession sera inscrit au titre des recettes du budget de la Ville.
- PRECISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir avec l'Essonne Habitat ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

32°) Mise aux enchères d'un bien immobilier sis 19 rue Pastré

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 4 abstention) S'abstenant :

Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la mise à prix de la parcelle cadastrée BN 81, sise 19 rue Emmanuel Pastré , comprenant une maison de 91,80 m², à 85 000 €.
- PRECISE que la commission s'élèvera à 9 000 € HT soit 10 800 € TTC si le montant de la cession est inférieur à 150 000 €, dans le cas contraire le montant s'élèvera à 8,5 % HT du prix de vente.
- DIT qu'une nouvelle délibération sera présentée au Conseil municipal pour autoriser toute cession suite aux enchères.
- PRECISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le mandat à intervenir avec AGORASTORE ainsi que tout document afférent à cette mise aux enchères.

33°) Désaffectation et déclassement de redents de voirie situés rue du Grippet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 7 abstention) **S'abstenant** :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public non cadastré de la rue du Grippet lot K d'une superficie de 5 m².
- APPROUVE le déclassement d'une partie du domaine public non cadastré de la rue du Grippet lot K d'une superficie de 5 m² et son incorporation dans le domaine communal privé.

- PRECISE que l'aliénation dudit lot à Mme PROCA et M. BAXANEAN fera l'objet d'une délibération distincte.

34°) Cession de redents de voirie aux riverains - Rue du Grippet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 5 abstention) **S'abstenant** :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE l'aliénation à Mme PROCA et M. BAXANEAN du lot K, d'une superficie de 5 m², situé sur une parcelle appartenant au domaine public non cadastré de la rue du Grippet.
- DIT que la cession sera réalisée à l'euro symbolique.
- PRECISE que cette cession à l'euro symbolique est accordée en contrepartie de la reconstitution du mur de clôture par les propriétaires.
- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Ville, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge des acquéreurs.
- DIT que le montant de la cession sera inscrit au titre des recettes du budget de la Commune.
- PRECISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

35°) Garantie d'emprunt à CDC Habitat Adoma pour la construction d'une résidence de 120 logements sise 198 Avenue des Champs Élysées

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (51 pour, 2 contre, 0 abstention) Votant contre :

Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

- ACCORDE la garantie de la Commune à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 446 141 € (trois millions quatre cent quarante-six mille cent quarante et un euros) souscrit par CDC Habitat Adoma auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°129 055, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- PRÉCISE que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- APPROUVE les termes de la convention de réservation à intervenir entre la Ville et le bailleur CDC Habitat Adoma,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation

dans le domaine concerné, à signer la convention de réservation avec CDC Habitat Adoma et tout document afférent à cette garantie d'emprunt.

36°) Débat sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat qui a eu lieu sur la protection sociale complémentaire précisant les nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux.
- PRECISE que ce débat sera présenté au Comité Technique de la collectivité et que d'autres débat se tiendront régulièrement dont celui dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal.
- CONSTATE que le débat formalisé par la présente délibération est clos.

37°) Création d'un comité social territorial commun entre la commune d'Evry-Courcouronnes, le CCAS et la Caisse des écoles et fixation de l'effectif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 2 contre, 7 abstention) Votant contre :

Abdoul-Aziz M BAYE (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent), Edwige PRISCA (A Evry-Courcouronnes tous y gagnent)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération n° CM20190221_043 du Conseil municipal en date du 21 février 2019 susvisée.
- DECIDE la création d'un Comité Social territorial unique compétent pour les agents de la commune d'EVRY-COURCOURONNES, du C.C.A.S. de la Caisse des Ecoles.
- DECIDE de placer ce Comité social territorial auprès de la commune d'Evry-Courcouronnes.
- DIT que les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022.
- FIXE à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) désignés par voie d'élections.
- PRECISE que ces représentants suivront une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique au Comité Social Territorial en maintenant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- DECIDE le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.
- DECIDE que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'il suit :
- 917 agent soit 67,87% Femmes

- 434 agents soit 32,13% Hommes

soit un total de 1351 agents pour les 3 entités.

- DECIDE du vote électronique par internet comme modalité unique de vote pour tous les scrutins.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

38°) Organisation des services-Création de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 2 contre, 7 abstention)

Votant contre :

Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes, pour le changement), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Joëlle CAILACHON (Tous unis pour une nouvelle ville), Jean-Baptiste GRAH (Tous unis pour une nouvelle ville)

- DECIDE l'actualisation des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent non titulaire dans les conditions de l'article L332-8 ou de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet.

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
Direction Générale des Services / Direction des Systèmes d'information et télécommunications	3 postes de Pilote de projets numériques	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	Pilote des projets de transformation numérique internes et externes et accompagne l'évolution des usages numériques au sein de la collectivité. A ce titre, il impulse et conduit, auprès des directions métiers pilotes fonctionnels, la dimension numérique des projets par l'intégration de solutions correspondant aux besoins exprimés et répondant aux objectifs stratégiques portés par la Collectivité en matière de Ville numérique efficace, apprenante et inclusive, citoyenne, durable et attractive.	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe en charge des Services à la Population, de la Citoyenneté et du Secrétariat Général des Services / Direction de l'administration générale et de la gouvernance des données	Chargé de mission sécurité et développemen t des données numériques	A ou B		Garantir de la sécurité et du développement des données numériques au sein des services de la collectivité et de ses établissements publics en lien avec la Direction des systèmes d'informations et de télécommunication (DSIT). A ce titre, il met en œuvre la politique de sécurité informatique et de valorisation des données numériques. Il veille au développement des actions de sécurisation des systèmes d'informations hébergeant des données numériques telle qu'elles sont prévues par la politique de sécurité des systèmes d'informations. Il met en œuvre la politique d'exploitation et de valorisation externe et interne des données (OPEN DATA, SIG). Il contribue au développement des projets de SMART CITY et	L332-8 ou L332-14

				SMART SERVICES.	
Direction Générale Adjointe en charge des Services à la Population, de la Citoyenneté et du Secrétariat Général des Services / Direction de l'administration générale et de la gouvernance des données	Directeur de l'Administration Générale et de la gouvernance des données		Attachés territoriaux	Participer à la définition et mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'administration générale et de gouvernance des données. Il est garant à la fois de la gestion des affaires juridiques de la Ville et du bon fonctionnement de ses instances municipales, et de la gouvernance des données au sein de la collectivité et de ses établissements publics. En lien avec la Direction des systèmes d'information et de télécommunications, il concourt à la mise en œuvre de la politique de sécurité juridique et informatique des données ainsi qu'à leur exploitation et valorisation et pilote la politique d'archivage.	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe en charge des Services à la Population, de la Citoyenneté et du Secrétariat Général des Services / Direction de l'administration générale et de la gouvernance des données	Manager de la gouvernance des données	Α	Attachés territoriaux	Manager, organiser et coordonner l'activité d'un chargé de mission et de deux archivistes, et travaille en coordination avec un délégué à la protection des données. Il est un garant de la gouvernance des données au sein des services de la collectivité et de ses établissements publics. A ce titre, il coordonne, en lien avec la Direction des systèmes d'informations et de télécommunications (DSIT) et le Délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO), une politique de sécurité (juridique et informatique), de développement et de valorisation des données. Il coordonne et s'assure de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la sécurisation des systèmes d'informations.	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe des services à la Population, à la Citoyenneté et au Secrétariat général des services / Direction juridique	Chargé de mission affaires juridiques	А	Attachés territoriaux	En charge du traitement des dossiers et contentieux juridiques.	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe Mieux vivre dans la ville / Pôle Mieux vivre ensemble / Direction de la Cohésion Sociale	Chargé de mission handicap	Α	Attachés ou Conseillers Socio Educatif territoriaux	Responsable de la mise en œuvre des orientations municipales en matière de politiques sociales et de santé dans le domaine du handicap.	L332-8 ou L332-14
Cabinet du maire / Direction de la Communication / Pôle Graphique	Photographe	В	Rédacteurs territoriaux	Assure les reportages photographiques pour les différents supports de communication (supports numériques ou imprimés, campagnes d'affichage, affiches, brochures, événements et manifestations, etc.).	L332-8 ou L332-14

Cabinet du Maire / Direction de la Communication	Rédacteur en chef "la quinzaine"Char gé de communication	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	Assure la rédaction en chef du bulletin d'information municipal La Quinzaine. Il rédige, met en forme et prépare la diffusion d'informations à partir d'éléments recueillis auprès de l'institution et des acteurs du territoire. Il assure la relation avec les services dans le cadre de l'accompagnement de projet communication, conception de campagnes de communication, fabrication de brochures, affiches, etc.	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe Mieux vivre dans la ville / Pôle Vivre mieux ensemble / Direction Jeunesse	Chef de projet communication 360	A ou B	Rédacteurs ou Attachés territoriaux	Elaborer et animer la communication de la Direction et des différentes structures qui la compose (la Fabrik', l'Espace Pierre Nicolas, l'Espace Michel Collucci, les SIJ) en lien avec les orientations de la municipalité. Dans le cadre de ses missions, il intervient sur différents champs et supports de communication: Newsletters, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, YouTube), sessions de webradio, flyers	L332-8 ou L332-14
Direction Générale Adjointe Mieux vivre dans la ville / Pôle Vivre mieux en bonne santé / Direction de la Santé / Centre Municipal de Santé	5 postes de Médecin	Α	Médecins territoriaux	Participer à l'offre de soins de la ville, en assurant les consultations médicales dans le cadre d'une approche globale et coordonnée de la santé, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (Médecins généralistes, Infirmier, Dentiste et secrétariat sur place).	L332-8 ou L332-14
Direction générale adjointe des projets transversaux/ Direction des Ressources Humaines / Service emplois, compétences et formation	Chargé de formation	Α	Attachés territoriaux	analyser la situation de l'emploi et les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel, actuels et futurs, pour répondre aux projets de développement de la collectivité. Il repère et analyse les besoins individuels et collectifs en formation, en cohérence avec la politique ressources humaines de la collectivité qu'il met en œuvre et évalue. Il analyse, propose et met en œuvre les moyens et procédures permettant une juste adéquation des compétences en fonction des besoins actuels et prévisionnels des services de la collectivité. Il anime et encadre les agents du secteur emplois, compétences et formation. Il appuie le directeur des ressources humaines dans la conception et le pilotage de projets structurants. Véritable pivot de la stratégie de la DRH, il participe activement à sa conception ainsi qu'à sa mise en œuvre en lien avec les cadres de la direction.	L332-8 ou L332-14
Direction générale adjointe des projets transversaux/ Direction des Ressources Humaines / Service emplois, compétences et formation	Chargé de formation	A ou B		Repère et analyse les besoins individuels et collectifs en formation, en cohérence avec la politique ressources humaines de la collectivité. Il contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation. Il participe à la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein de la collectivité. Il travaille en transversalité avec les	L332-8 ou L332-14

				membres du service emplois, compétences et formation.	
Direction générale des services techniques / Direction Marchés publics et Ressources Services Techniques / Services Marchés Publics et Comptabilité	Juriste Marchés Publics	Α	Attachés Territoriaux	Rédige et assure le suivi de tous les documents administratifs, contractuels ou non, permettant de formaliser des commandes publiques (marchés publics, délégations de services publics, jurys de concours et contrats). Il prend en charge, en lien avec le Chef de service et les autres membres de l'équipe, les échanges avec les directions opérationnelles, du recensement des besoins à l'exécution financière des marchés, en passant par le respect de la procédure de commande publique adaptée. Il assure un rôle de conseil et d'assistance auprès des services	L332-8 ou L332-14

- DECIDE la création du poste suivant :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
Direction Générale des Services / Direction Générale Adjointe du Développement Territorial Urbain	Directeur du Développemen t Urbain	Α	Attachés ou Administrateurs ou Ingénieurs Territoriaux	Rattaché au Directeur Général des Services et en sa qualité de membre actif de la Direction Générale, il propose et contribue à la définition de choix stratégiques et organisationnels de la collectivité. Il définit et met en œuvre les orientations de la collectivité au travers des missions qui lui sont confiées. Il est en charge des missions propres qui lui sont dévolues par le Directeur général des services dans le cadre des secteurs placés sous sa responsabilité et/ou sa coordination: habitat, hygiène et rénovation urbaine; urbanisme et affaires foncières; développement social urbain; valorisation et aménagement du patrimoine; développement économique et commercial	L332-8 ou L332-14

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

* RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

D2021_717	03/12/2021	Convention de pratique SOFTBALL avec L'ESPACE MICHEL COLUCCI année 2021 /2022 – AS Evry / Section Baseball Softball Cricket	compensation par mise à dispo
D2021_718	06/12/2021	Convention portant sur l'organisation et le financement d'un projet solidaire se déroulant au Sénégal - Association UNI VERS	10 000 € TTC
D2021_719	07/12/2021	Marché n° 2021-29 : Acquisition et déploiement d'un système d'information pluri- professionnel pour le centre municipal de sante d'Evry-Courcouronnes – Société IDEM SANTE	Accord cadre à BC sans montant mini – maxi 40 000 € TTC
D2021_720	07/12/2021	Abonnement à la solution de vote à distance « Votebox » - Société QUIZZBOX SOLUTIONS	3 752.40 € TTC
D2021_721	07/12/2021	Convention de prestation dans le cadre de la micro-folie - Mariko Beltrando ASSAI	500 € TTC
D2021_722 D2021_723	07/12/2021 07/12/2021	Convention de prestations artistiques dans le cadre de la micro-folie - Quartier Japon Convention de prestation dans le cadre de la micro-folie - Paris Pousse Japon	480 € TTC 1464 € TTC
D2021_724 D2021_725	07/12/2021 07/12/2021	Convention de prestation dans le cadre de la micro-folie - Fab2Ris Communication Prêt de salle à titre gracieux - Salle Decauville Bois Briard - GPS	8000 € TTC Gratuit

D2024 720	07/10/0004		
D2021_726	07/12/2021	Convention de prestation dans le cadre de la micro-folie -Under Construction Boys Convention pour l'animation d'un spectacle de magie - Noël solidaire le 18 décembre 2021 -	300 € TTC
D2021_727	08/12/2021	SUR MESURE SPECTACLE	900 € TTC
			000 € 110
D2021 728	00/40/2024		Transition of the second
D2021_728	08/12/2021	Convention pour l'animation d'un atelier créatif le 24 décembre 2021 - LA PAGE DE GWEN Convention pour l'animation d'un spectacle et d'une intervention de magicien en close-up le	60 € NT
D2021_729	08/12/2021	23 décembre 2021 - MV CIRQ	1600 € NT
			1000 C141
D2024 720	00/40/0004	Convention pour l'animation d'une journée bien-être le 22 décembre 2021 - GRAINE	
D2021_730	08/12/2021	D'EVEIL Convention pour l'animation d'un spectacle de magie le 20 décembre 2021 - ENERGIE	228,24 € NT
D2021_731	08/12/2021	SPECTACLE ANIMATIONS	750 € TTC
D2024 722	00/10/0001	Convention pour l'animation d'ateliers de marche nordique du 4 janvier 2022 au 14 juin 2022	
D2021_732	08/12/2021	- UFOLEP Convention pour l'animation d'un stage d'initiation à la magie le 21 décembre 2021 -	1500 € TTC
D2021_733	08/12/2021	MAGICAPARIS	580 € TTC
D2024 704	00400004	Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	
D2021_734	08/12/2021	Bois Sauvage Bois Guillaume le 2 décembre 2021 - SYNDIC DE COPROPRIETE RESPIR	0
		Convention pour l'animation d'un atelier jeux-vidéos le 22 décembre 2021 - LES	
D2021_735	08/12/2021	ASSOCIABLES	620 € TTC
D2021 736	08/13/2021	Convention pour l'animation d'ateliers de sophrologie du 8 novembre 2021 au 27 juin 2022 -	
D2021_730	08/12/2021	MARIAMA AGGAR Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	2025 € NT
D2021_737	08/12/2021	Centre Social des Aunettes le 7 janvier 2022 - AFUL DU BOIS MARQUIS	0
		Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	
D2021 738	08/12/2021	Centre Social des Aunettes le 10 décembre 2021 - COPROPRIETE LES VILLAS DE L'AUNETTE	0
	00/12/2021	ENOUGH E	0
		Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	
D2021_739	08/12/2021	Centre Social J. Prévert le 10 décembre 2021 - ASSOCIATION VOISIN MAI IN	0
		Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	
D2021 740	08/12/2021	Centre Social Bois Sauvage Bois Guillaume le 14 décembre 2021 - SYNDIC DE COPROPRIETE ASL GREEN COTTAGE	
B2021_740	00/12/2021	Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison de Quartier	0
		Centre Social Bois Sauvage Bois Guillaume le 18 janvier 2022 - SYNDIC DE	
D2021_741	08/12/2021	COPROPRIETE L'ASL BOIS GUILLAUME ALLEÉ LANCELOT	0
D2021_742	08/12/2021	Marché n° 2021-05 : Fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs dans les bâtiments de la ville d'Evry-Courcouronnes – Société SCHILLER	Prix multiples – voir DM
		Convention pour l'animation d'un spectacle "Contes de Millenotes d'Hiver et de Noël" le 20	VOII DIVI
D2021_743	08/12/2021	décembre 2021 - CENTRE DE CREATION ET DE DIFFUSION MUSICALES (CCDM)	763 € TTC
D2021 744	08/12/2021	Convention pour l'animation d'un spectacle de magie-Arbre de Noël le 11 décembre 2021 - MV CIRQ	
D2021_744	00/12/2021	INV CINQ	450 € NT
D2021_745	08/12/2021	Renouvellement de l'adhésion - ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR	300 € TTC
D2021 746	08/12/2021	Convention pour une animation de sculpture sur ballon le 11 décembre 2021 - MAGIKUS	800 € NT
			900 € IVI
		Convention de prestation pour le transport de personnes en calèche dans le cadre du marché de Noël le 4 décembre 2021 au Centre Commercial du Petit Bourg - SASU LES	
D2021_747	08/12/2021	ATTELAGES DU GUILDO	638 € TTC
		Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'Espace Associatif de la	
D2021 748	08/12/2021	Maison du Village le 16 décembre 2021 - ASSOCIATION CSAPA OPPELIA ESSONNE ACCUEIL EVRY	0
		Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'Espace Associatif de la	0
D2024 740		Maison du Village les 15 janvier 2022 et 12 février 2022 - UNION NATIONALE DES	
D2021_749	08/12/2021	COMBATTANTS D'EVRY-COURCOURONNES Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'Espace Associatif de la	0
D2021_750	08/12/2021	Maison du Village le 3 décembre 2021 - ASSOCIATION EVRY VILLAGE	0
D2024 754		Convention de mise à disposition à titre gracieux du local du Centre-Ville le 28 novembre	
D2021_751	08/12/2021	2021 - COMPAGNIE PAS SAGES A L'ACTE Convention de mise à disposition à titre gracieux du local du Centre-Ville les jeudis du 2	0
		septembre 2021 au 29 décembre 2021 - ASDV 91 ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX	
D2021_752	08/12/2021	DEFICIENCES VISUELLES EN ESSONNE	0
D2021 753	08/12/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'Espace Associatif de la Maison du Village le 11 février 2022 - ASSOCIATION VENDREDI RANDO	0
		Convention portant sur des interventions d'initiation skate de novembre à décembre 20221 -	0
D2021_754	09/12/2021		864 € TTC
D2021 755	00/12/2024	Convention relative à l'organisation d'un spectacle « Bon appétit Madame Chaussette », le	
D2021_755		22 décembre 2021 - LA FERME TILIGOLO Convention portant sur l'organisation d'ateliers VIET VO DAO de novembre à décembre	600 € TTC
D2021_756	09/12/2021 2	2021 - SCA 2000	1 080 € TTC
D2021_757	09/12/2021 F	Renouvellement de l'adhésion au réseau Micro-Folie année 2021 - EPPGHV	1000 € TTC

	10	Convention de prestation portant sur la préparation du Club Agora du 7 au 13 février 2022 - Collectif Œil	
D2021_758	09/12/2021		20 000 € TTC 6 395,94 € TTC
D2021_759	09/12/2021	Abonnement annuel logiciel WATP - Société TRANQUIL IT	pour la 1 ^e année
D2021 760	09/12/2021	Convention portant sur une location de salle DECAUVILLE pour un spectacle "La Flemme" - GPS	1 752 € TTC
D2021 761	10/12/2021	Modification de l'acte constitutif et modification des dépenses autorisées régie d'avances	
D2021_701	10/12/2021		montants
D2021_762	10/12/2021	Acquisition logiciel outils collaboratif et contrat de maintenance – CAP COLLECTIF	multiples, voir DM.
D2021_763	15/12/2021	Règlement de frais de restauration scolaire -Convention avec la Commune de Brétigny sur Orge	en fonction du nombre de repas pris
D2021_764	15/12/2021		Sub attendue 56385 €
D2021_765	15/12/2021	Convention avec l'association Léo Lagrange et le Conseil départemental d'accès au droit pour l'organisation de permanences d'accès au droit - Année 2022	1 150 €
D2021 766	15/12/2021	Marché subséquent n° AC2019-91-L1-MS1 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'ouvrages d'art - Sté DEGOUY ROUTES ET OUVRAGES / EDC	Estimation 125479,20 € TTC
D2021_767	15/12/2021	Convention relative à une étude pour la création d'un espace public skatable sur la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - Société FEST ARCHITECTURE	3600 € TTC
D2021_768	16/12/2021	Marché subséquent n° AC2019-91-L2-MS3 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre portant sur diverses opérations de travaux sur les bâtiments - Lot 6 : Rénovation du Groupe Scolaire la Lanterne - Relance après résiliation - Groupement STUDIO HYBRIDE / GICA	Estimation 339012,00 € TTC
D2021 769	17/12/2021	Contrat de maintenance de la base contact institutionnelle - EUDONET SAS	8 882,50€ / AN
		Convention portant sur l'animation d'ateliers de prévention du 11 au 17 décembre 2021 -	
D2021_770	21/12/2021	Association SOPARKS	1 920 €
D2021_771	21/12/2021	Convention portant sur l'animation d'ateliers de prévention le 18 décembre 2021 - sarl evenia	2 386,80 €
D2021_772	21/12/2021	Convention portant sur la mise en place d'un spectacle de fin d'année le 17 décembre 2021 - Association LA RUEE VERS L'AUTRE	500€
D2021_773	21/12/2021	Convention portant sur l'animation d'un atelier bien être le 21 décembre 2021 - PAYET ALICE	160 €
D2021_774	21/12/2021	Convention portant sur la réalisation d'une initiation au Double Dutch le 21 décembre 2021 - Association NO LIMIT JUMP	240 €
D2021_775	21/12/2021	Mise à disposition de salle de la Maison de quartier Centre social Bois Sauvage Bois Guillaume le 4 janvier 2022 - SYNDIC DE COPROPRIETE EGIDE	Gratuit
D2021_776	21/12/2021	Convention portant sur l'animation d'ateliers de fabrication de produits naturels le 21 décembre 2021 - CATHY CHARLES JOSEPH	160 €
D2021_777	21/12/2021	Mise à disposition de salle de la Maison de quartier Centre social des Aunettes du 8 décembre 2021 au 15 juin 2022 - Association EXPRESSION	Gratuit
D2021_778	21/12/2021	Mise à disposition d'une salle à l'espace associatif de la Maison de quartier place du Général de Gaulle le 22 janvier 2022 - Association DES FAMILLES D'EVRY	Gratuit
D2021 779	21/12/2021	Convention portant sur la prise en charge d'une animation musicale de type fanfare le 11 décembre 2021 - Association AEIIE	200€
D2021 780	21/12/2021	Convention portant sur la prise en charge d'une animation Père noël le 11 décembre 2021 - LA COMPAGNIE DU PÈRE NOËL	180 €
D2021_781	24/12/2021	Convention portant sur une prestation artistique le 5 mars 2022 - MARILU PRODUCTION	5 000 €
D2021_782	24/12/2021	Convention portant sur une prestation artistique de novembre 2021 à mai 2022 lors de la nuit de la Poésie 2022 - MINGJUN JIANG	2 000 €
D2021 783	24/12/2021	Avenant n°2 - Marché 2021-16 relatif à l'entretien des vitres et des bâtiments communaux - Lot n° 1 : Nettoyage des bâtiments SAMSIC	Plus value 42 523,20 € TTC
52021_100	2111212021	Avenant 2 au marché n°AC2020-22-L1-MS2 portant sur la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux diagnostics et études de faisabilité de voiries et espaces publics - AH	plus value 37 296
D2021_784	24/12/2021	CONSEIL MO	€ TTC
D2021_785 D2021_786	24/12/2021 24/12/2021	Contrat de maintenance N°M-2021-0002_LOGICIEL GESTIONPM_ OPSOWEB Contrat de maintenance LOGICIEL GALAXIE_ IDEM SANTE	1541.00 € TTC 5277.86 € TTC
			Sub attendue
D2021_787		Participation de l'Etat au financement des capteurs de CO2 en milieu scolaire Avenant n°1 à l'accord cadre n° 2021/39 : acquisition et installation de matériels de cuisine	3450 € moins value 1265
D2021_788 D2022 001	03/01/2022	neufs pour les offices de restauration - Sté RAGUENEAU Contrat d'assistance n°2022-01-059 – Logiciel PLANITECH - Société JES PLAN	€ HT 1 926.79 € TTC
D2022_001		Contrat de cassion de droite d'avalaitation d'un apparatale "les Disserve". Cie NO MAD	par an
D2022_002 D2022_003		Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle "les Disparus" - Cie NO MAD Mise à disposition de la salle DECAUVILLE du 7 au 10 octobre 2022 - GPS SES	5 000 € TTC Gratuit
D2022_004		Contrat de cession ou concession du droit d'exploitation du spectacle "Les Précieuses" dans le cadre du projet Molière les 9 et 10 décembre 2022 - THEATRE DE L'ALAMBIC	7500 € TTC

D2022_005	06/01/2022		2300 € TTC
D2022_006	06/01/2022	Convention portant sur une prestation artistique de novembre 2021 au 15 mai 2022 lors	2000 € TTC
D2022 007	00/04/0000	Convention portant sur une prestation artistique de novembre 2021 au 15 mai 2022 lors	
D2022_007	06/01/2022		2000 € TTC
D2022_008	06/01/2022		7654 € TTC
D2022_009	06/01/2022		2314,30 € TTC
D2022_010	06/01/2022		2000 € TTC
D2022_011	06/01/2022		Gratuit
D2022_012	06/01/2022	Convention portant sur la collaboration relative à un projet social mutuel portant sur	pas d'incidence
D2022_012	10/01/2022	The state of the s	financière
D2022_010	10/01/2022	Convention portant sur la mise en place d'ateliers de lecture à voix haute du 6 janvier	néant
D2022_014	11/01/2022	2022 au 17 février 2022 - LYDIE STASZAK Mise à disposition de salle à la Maison de quartier Centre social des Aunettes le 28	1670 € TTC
D2022_015	11/01/2022	janvier 2022 - COPROPRIETE VENATIO	Gratuit
D2022 016	11/01/2022	Mise à disposition de salle à la Maison de quartier Centre social des Epinettes du 18 novembre 2021 au 17 juin 2022 - MDA	Crotwit
		Mise à disposition de salle à la Maison de quartier du Village du 7 janvier 2022 au 17	Gratuit
D2022_017	11/01/2022	juin 2022 - ECOLE MARIA MONTESSORI Convention portant sur la mise en place de séances de Qi Gong du 5 janvier 2022 au	Gratuit
D2022_018	11/01/2022	15 juin 2022 - ASSOCIATION UN CORPS PEUT EN CACHE UN AUTRE	1637 € TTC
D2022_019	11/01/2022	Annulée – DM en double avec la D2022_022	
		Convention portant sur l'animation d'ateliers de création de produits naturels les 12	
D2022 020	44/04/0000	janvier 2022, 9 février 2022, 9 mars 2022, 13 avril 2022, 11 mai 2022 et 8 juin 2022 -	
D2022_020	11/01/2022		1260 € TTC
D2022_021	12/01/2022		En cours de signature
D2022_022	12/01/2022	Convention pour l'animation d'un atelier et de trois expositions photo du 13 janvier 2022 au 30 juin 2022 - ASSOCIATION PREFIGURATIONS	800 € TTC
D2022 023	12/01/2022	Renouvellement de l'adhésion à l'Association CULTURES DU CŒUR. Annule et	
D2022_023	12/01/2022	remplace la décision n° D2021-745	300 € TTC
		Renouvellement de l'adhésion - ASSOCIATION UFOLEP 91	138 € TTC
D2022_025	13/01/2022	ANNULEE	
D2022_026	14/01/2022	Marché 2021-44 – Mission d'audit de la Direction des Systèmes Informatiques et des Télécommunications – Société KPMG	61 668,00 €TTC
D2022_027	18/01/2022	Convention portant sur une prestation artistique sur le thème " Mouvement Nature Beauté" lors de la 22ème édition de la Créatothèque - BERNARD BRISSON	300€ TTC
D2022 022	40/04/0000	Convention portant sur des prestations artistiques les 14 et 15 décembre 2021 dans le	
D2022_028	18/01/2022	cadre de la programmation de la Micro-folie - COMPAGNIE PETITE NATURE	1232,80 € TTC
D2022 029	18/01/2022	Convention portant sur un stage autour de l'origami les 20, 21 et 22 novembre 2021 dans le cadre de la programmation de la Micro-folie - ASSOCIATION PREFIGURATIONS	FAO CITO
22022_020	10/01/2022	Convention portant sur une prestation artistique sur le thème " Mouvement Nature	540 € TTC
D2022_030	18/01/2022	Beauté" lors de la 22ème édition de la Créatothèque - VALERIE LE MEUR	300 € TTC
		Demandes de subventions DILCRAH - Ateliers de sensibilisation au racisme et à	
D2022 031		l'antisémitisme et à l'homophobie - Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)	aub attandus d'000 C
D2022_032		Utilisation des dépenses imprévues de fonctionnement	sub attendue : 4 000 € virement 10 356 €
		Avenant n°5 au marché n° 2018S0045 relatif aux travaux de construction de la Maison	THOMICINE TO USU E
D0000 000		des Services Publics, Quartier du Parc aux Lièvres - Lot n° 5 : électricité - Société	
D2022_033		ALTELEC Demande de financement dans le cadre du fonds de consours rettaché ou programme.	plus-value 690 € TTC
D2022_034	20/01/2022	Demande de financement dans le cadre du fonds de concours rattaché au programme 214 « Soutien de la politique de l'Education Nationale » - DSDEN	sub attendue : 9 300 €
D2022_035	2110112022	Occupation temporaire du local commercial du Parc de Petit Bourg - IMODEV	loyer mensuel 300 € + charges
02022_036		Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU)	montants multiples, voir DM
		Contrat relatif à la mise à disposition des usagers d'un service de paiement sécurisé en	montants multiples.
02022_037	24/01/2022	ligne PAYZEN - ARPEGE	voir DM
02022_038	24/01/2022	Fixation des tarifs des soins et prothèses dentaires	ANNULEE
02022_039	25/01/2022	Préemption du fonds de commerce "LE TURBO" parcelle AR9 lots 22 et 23 sis 2/4 allée de l'Orme à Martin	90 000 €
22022 245		Convention portant sur une prestation de service pour la mise en œuvre de la politique	
02022_040	25/01/2022	de participation citoyenne - SAS PLANETE PUBLIQUE	47 760€ TTC
		Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3ème marché 2021 – Relance – Lot n°1:	
02022_041	26/01/2022	Démolition/gros-œuvre/Maçonnerie/Carrelage et faïence – DESTAS ET CREIB	117 564,00 € TTC
		Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des	
		bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3 ^{ème} marché 2021 – Lot n°2 : Etanchéité	
02022 042	26/01/2022	et ouvrages accessoires - UTB	330 091,26€ TTC

D2022_043	26/01/2022	Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3ème marché 2021 – Lot n°5 : Menuiseries bois et PVC, cloisons sèches et faux plafonds - ATC BATIMENT	67 197,00 € TTC
D2022_044	26/01/2022	Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3 ^{ème} marché 2021 – Lot n° 6 : Serrurerie – Métallerie – Menuiseries métalliques - HPROJECT	115 750,80 € TTC
D2022_045	26/01/2022	Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3 ^{ème} marché 2021 – Lot n°3 : Travaux de charpente et de couverture bois - CHAPELEC	261 320,88 € TTC
D2022_046	26/01/2022	Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3ème marché 2021 – Relance lot n° 8 : Plomberie – Sanitaires chauffage – VMC – Climatisation – Société CHARPENTIER	159 035,57 € TTC
D2022_047	26/01/2022	Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3 marché 2021 – Lot n° 9 : Electricité – Courants forts et faibles – Chauffage électrique - SFIEE	305 015,17 € TTC
D2022_048		Marché Subséquent n°AC2020-11-MS9 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux – Travaux divers 2021 – 3ème marché 2021 – Lot n° 10 : Peinture – Revêtement de sols – Faux plafonds - PEINTURE PARIS SUD	15 652,15€ TTC

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H30.

Stéphane BEAUDET

Maire d'Evry Cource ponne